



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 8 Juin 2023**

**Le huit juin deux mil vingt-trois dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.**

Nombre de conseillers :

*En exercice : 15*

*Présents : 10*

*Votants : 10*

*Procurations : 0*

Convocation

*1<sup>ER</sup> Juin 2023*

Délibération Numéro

**2023.08.06.12**

Objet :

**CREATION D'UN POSTE**

**PERMANENT**

**ADJOINT TECHNIQUE**

**30/35<sup>ème</sup>**

**TABLEAU DES**

**EFFECTIF ACTUALISE**

**ANNEXE**

**Date de convocation du conseil municipal : 1<sup>er</sup> juin 2023**

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, M. AUBER François, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme CHARDEY Brigitte, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique,

Absents excusés :

Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Madame MAILLARD Martine est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

**CREATION DE POSTE – ADJOINT TECHNIQUE**

M Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

M Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- missions d'aide maternelle
- surveillance de cours et aide à la restauration sur le temps méridien
- entretien de la salle de classe le soir et pendant les vacances scolaires d'été
- Garderie du matin ou du soir

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, un emploi permanent d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade des adjoints techniques à temps non-complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 30/35<sup>ème</sup> (annualisé). Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le candidat devra être titulaire du CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance,

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour).***

- De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'aide maternelle, surveillance de cantine et de garderie, entretien des classes à temps non-complet à raison de 30 heures hebdomadaires annualisées.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6411 du budget primitif 2023.
- Le tableau des effectifs sera actualisé à compter du 01.09.2023.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20230608-2023080612-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2023

Affichage : 12/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

